



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉ  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 11 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze juin à 20 H 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Ginet Gérard, 1<sup>er</sup> Adjoint, en l'absence du Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de présents : 08  
Nombre de votants : 09  
Date de la convocation : 04 juin 2018  
Date d'affichage du compte-rendu : 14 juin 2018

**Présents :**

GINET Gérard – FROIDEVAUX Roger – HOLTZ Hubert – DAVID Alain – BERNARDIN Jean-Pierre – GUERIAUD Didier – GUERILLOT Michelle – MOULLET Jean-Michel.

**Procuration :**

Julia RIGOLET qui donne procuration à Roger FROIDEVAUX

**Absents excusés :**

COUTROT Gérard – BOUTEILLER Nadège

Michelle GUERILLOT est élue secrétaire de séance.

**QD-COM33-11062018 : Modification délibération tarifs mobilier**

M. Guériaud Didier, responsable de la location du mobilier, rappelle la délibération du 29 janvier 2018 qui approuvait la mise en place des tarifs pour la location du mobilier à savoir :

Désignation	Tarif au 01/02/2018		Caution
	ADMINISTRÉS DE LA COMMUNE	ASSOCIATIONS COMMUNALES	
Lot de 1 table et 2 bancs	5.00 €	0.00 €	150.00 €
Lot de 10 chaises	5.00 €	0.00 €	
Lot de 2 chaises supplémentaires	1.00 €	0.00 €	

La mise en application de cette délibération a montré qu'il était nécessaire de préciser les termes de celle-ci.

M. Guériaud propose d'adopter les dispositions suivantes et de fixer les tarifs comme suit :

a) **Bénéficiaires**

- Administrés de la commune
- Associations de la commune

b) **Modalité d'utilisation**

L'enlèvement, l'installation, le démontage et le retour du matériel se feront par le locataire. Toute détérioration due à une mauvaise manipulation et utilisation sera facturée.

c) **Document contractuel**

Les demandes de mise à disposition de matériel se feront par écrit (courrier ou mail) dans lequel il sera précisé les coordonnées (nom, prénom, adresse et téléphone) de la personne qui souhaite le louer ainsi que la quantité souhaitée ; une caution de 150 €uros (chèque ou espèces) devra être déposée en même temps que le courrier. Une fois cette démarche réalisée, un coupon sera remis stipulant la quantité réservée qui permettra la délivrance du matériel. La remise du mobilier se déroulera le vendredi à 13h30 à l'atelier municipal et le retour au même endroit le lundi à 7h30 ; au retour du matériel, le bon sera restitué au locataire afin de pouvoir restituer le chèque de caution si aucune dégradation n'est constatée.

d) Tarification pour un week-end ou une journée en semaine

Désignation	Tarif au 01/07/2018		Caution
	ADMINSITRES DE LA COMMUNE	ASSOCIATIONS COMMUNALES	
Lot de 1 table et 2 bancs	5.00 €	0.00 €	150.00 €
Table à l'unité	3.00 €	0.00 €	
Banc à l'unité	1.00 €	0.00 €	
Chaise à l'unité	0.50€	0.00 €	

Après avoir entendu l'exposé qui précède

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ADOpte** les dispositions de location du mobilier communal,

**DECIDE** d'adopter les tarifs de location ci-dessus définis,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme au registre.

A SAMPANS, le 14 juin 2018.

Pour le Maire empêché, l'adjoint

Gérard GINET.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213905011-20180611-QDCOM33-110618-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2018